

30ème RALIVE DU HAUT-LICRON



Coupe de France - coefficient 3



13, 14 & 15 SEPTEMBRE 2019

































Z.A. LA GUIDE 2 - 43200 YSSINGEAUX 06 33 31 90 25 Le Chambon sur Lignon Restaurant

04 71 59 75 55

Bar

L'epicurien



30ème Rallye du Haut-Lignon

Coupe de France des Rallyes Coefficient 3

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le Règlement Standard des Rallyes.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre l^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement le :	Lundi 29 juillet2019
Ouverture des engagements le :	Lundi 29 juillet 2019
Clôture des engagements le :	Lundi 2 septembre 2019
Parution et distribution du carnet d'itinéraire le :	Samedi 7 septembre 2019 au départ de l'épreuve spéciale « Pleyne » ou à la Station AVIA chez Florent SABATIER 43200 YSSINGEAUX
Date et heure des reconnaissances les :	Samedi 7 septembre 2019 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 Dimanche 8 septembre 2019 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 Vendredi 13 septembre 2019 de 14h00 à 17h00
Vérifications des documents le :	Vendredi 13 septembre 2019 de 18h15 à 22h15 La gare du Chambon sur Lignon
Vérifications des voitures le :	Vendredi 13 septembre 2019 de 18h30 à 22h30 Place centrale du Chambon sur Lignon
Heure de mise en place du parc départ le :	Vendredi 13 septembre 2019 à 18h15
1 ^{ère} réunion des Commissaires sportifs le :	Vendredi 13 septembre 2019 à 21h30 A la maison des Bretchs au Chambon sur Lignon
Publication des équipages admis au départ le :	Samedi 14 septembre 2019 à 8h00 A l'entrée du parc départ
Publication des heures et ordre de départ le :	Samedi 14 septembre 2019 à 8h00 A l'entrée du parc départ
Briefing des pilotes prioritaires le :	Briefing écrit remis contre émargement au contrôle des documents
Départ du rallye :	Samedi 14 septembre 2019 à 9h30 Au Chambon sur Lignon,devant le Camping du Lignon
Publication des résultats partiels la 1 ^{ère} section et des heures et ordre de départ de la 2 ^{ème} section :	Samedi 14 septembre 2019, à 12h45 A l'entrée du parc départ
Arrivée du rallye :	Samedi 14 septembre 2019 à 20h42 A Tence, parking du Gymnase de la Lionchère
Vérification finale :	Garage Auto Service du Lignon (Didier Bernard) à Salettes 43190 TENCE Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
Publication des résultats du rallye le :	Samedi 14 septembre 2019, 1 heure (minimum) après le dernier concurrent entré au parc – Gymnase de la Lionchère à Tence
Remise des prix le :	Dimanche 15 septembre 2019 à 10h30à la salle Marie Bonnet de Tence

ARTICLE 1P.: ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile HAUTE VALLEE DE LA LOIRE organise le 30^{ème} Rallye du Haut-Lignon en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne, le 23/04/2019 sous le numéro visa N° 19/N26 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 362 en date du 10/05/2019.

Comité d'Organisation :

A.S.A. HAUTE VALLEE DE LA LOIRE

Président: Christian CHALINDAR.

Membres: Marie-Laure PRADINES, Michel LAC, Florian CORTIAL, Stéphane CHABALLIER, Alexandre MALARTRE,

Guy BONNEFOUX, Baptiste MARCHANDE, Jules RUSSIER.

Secrétariat du Rallye: A.S.A. HAUTE VALLEE DE LA LOIRE

Place du Vallat

43150 LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE

Téléphone: 04 71 03 81 72 (répondeur) ou fax: 04 71 03 86 69

Courriel: asahvl@orange.fr Site Internet: www.asa-hvl.fr Permanence du rallye:

Lieu: Maison des Bretchs au Chambon sur Lignon

Date: Le vendredi 13 septembre de 18h15 à 22h30 et le samedi 14 septembre de 7h00 à le fin de l'épreuve.

Organisateur technique:

TEAM AUTO SPORT DU HAUT-LIGNON

184 chemin des Baraques - Chaumargeais 43190 TENCE

1.1P: OFFICIELS

Président du Collège :	Jean Carl ANNOVAZZI	Licence n° 8408
Membres du Collège :	Jean Christophe LEROY Armand AGOSTINHO	Licence n° 5492 Licence n° 12775
<u>Directeur de Course :</u>	Daniel BERTHON	Licence n° 1621
<u>Directeurs de Course Adjoints :</u>	Nicole FOREST Louis René VERLINE Christophe ARSAC	Licence n° 1882 Licence n° 21427 Licence n° 3591
Directeurs de Course Adjoints délégués aux épreuves spéciales :	(ES 1-3-6) Pascal LAFOND Benoit VIOLLET	Licence n° 227446 Licence n° 207574
	(ES 2-4-7) Thierry DUPECHER Evelyne LAPALUS	Licence n° 3564 Licence n° 220303
	(Inter ES 2-4-7) Pascal MAGNE	Licence n° 43098
	(ES 5-8) Catherine DESHAYES Jean-Luc DESHAYES	Licence n°220855 Licence n° 61305
<u>Véhicule tricolore :</u>	Patrick ASSENAT	Licence n° 21221
<u>Véhicule 000 ou 00 :</u>	Maurice BESSE	Licence n° 2926
Médecin chef :	Dr Josiane REYNAUD	Licence n° 177822
Commissaire Technique Responsable :	Jean Claude DESNOUX	Licence n° 11176
Commissaires Techniques :	Christian ALLOIN Dominique MONNIER Gérald MILAMANT	Licence n° 13706 Licence n° 55260 Licence n° 29575
Juge de Fait :	Arnaud BERTACHINI Ludovic PION	Licence n° 134194 Licence n°146299

<u>Chargés des relations avec les concurrents :</u>

Joëlle ALLEMAND

Licence n° 16382

Yvette CECILLON

Licence n° 11374

Responsable des temps: Yves PRORIOL Licence n° 63463

Responsable des parcs : Michel JUILLARD Licence n° 12787

Responsable des Commissaires : Marie-Laure PRADINES Licence n° 219651

Dominique CHALINDAR Licence n° 37466

Chargés des relations avec la presse : Lionel CIOCHETTO Licence n° 118284

Relation avec les autorités : Guy PATOUILLARD Licence n° 17835

1.2P: ELIGIBILITE

Le **30**ème Rallye du Haut-Lignon (coefficient 3) compte pour la Coupe de France des Rallyes 2020, pour le challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne et pour le challenge de l'A.S.A. Haute Vallée de la Loire.

1.3P: VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

Lors des vérifications administratives, un chèque de caution de 100 € sera demandé pour le prêt du transpondeur de chronométrage. Aucun autre moyen de caution (ex : carte d'identité) ne sera accepté. Chèque rendu lors de la restitution du transpondeur en fin du rallye.

ARTICLE 2P.: ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

2.2P: Les véhicules d'assistance, même porteurs de plaques de rallye « Assistance », ne peuvent en aucun cas être considérés comme participant officiellement au rallye. Ils ne sont donc pas couverts par la police d'assurance de celui-ci et restent sous la seule responsabilité de leurs propriétaires.

ARTICLE 3P.: CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P: DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P: Toute personne qui désire participer au 30^{ème} Rallye du Haut-Lignon doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le : <u>lundi 2 septembre</u> 2019 à minuit.

A.S.A. HAUTE VALLEE DE LA LOIRE - Place du Vallat - 43150 LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE

Joindre la photocopie des licences et permis de conduire de l'équipage.

3.1.10P: Le nombre des engagés est fixé à 110 (cent-dix) voitures maximum.

3.1.11.1P: Les droits d'engagements sont fixés :

- a) avec la publicité facultative des organisateurs : 440 € (Quatre cent quarante Euros)
 - Equipage 50 % A.S.A. H.V.L: 425 € (Quatre cent vingt-cing Euros)
 - Equipage 100 % A.S.A. H.V.L: 410 € (Quatre cent dix Euros)
- b) sans la publicité facultative des organisateurs : 880 € (Huit cent quatre-vingt Euros)

Les chèques doivent être libellés à l'ordre du TEAM AUTO SPORT.

3.1.12P : La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

<u>Rappel</u>: Conformément aux Prescriptions Générales FFSA, l'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui [...] n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée. La retenue sera:

- De 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye.
- De 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

Conformément aux Prescriptions Générales FFSA, l'Association Sportive organisatrice se réserve le droit d'annuler le rallye si, à la date du **9 septembre 2019**, le nombre de demande d'engagement est **inférieur à 70**.

3.3P: ORDRE DE DEPART

L'ordre de départ de la 2^{ème} section sera établi à l'issue de l'ES1, hors pénalités.

ARTICLE 4P.: VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P: ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée :

- Après le parc départ, dans le parc d'assistance entre les CH d'entrée et de sortie, ZA de Leygat à Tence. <u>Sans</u> <u>aller au-delà de la voie ferrée.</u>
- Après les parcs de regroupement, dans le parc d'assistance entre les CH d'entrée et de sortie sur la RD 7 (fermé à toute autre circulation) du <u>côté droit de la route</u>. Accès uniquement par le CH d'entrée (Côté le Chambon sur Lignon) et sortie par le CH de sortie (Côté le Mazet St Voy)
- Veuillez libérer les lieux immédiatement après la dernière assistance. (Ouverture de la route à 21h00)

Les véhicules d'assistance et d'accompagnement seront identifiés par un autocollant obligatoire collé et visible.

Assistance limitée à <u>un véhicule n'excédant pas 3,5T et un véhicule léger (d'accompagnement)</u> par concurrent et pour la durée totale du rallye.

Si votre véhicule d'assistance excède 3,5T veuillez impérativement prendre contact avec M. Guy PATOUILLARD (06 89 86 30 48) 10 jours avant le rallye.

ARTICLE 5P.: IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

Les publicités collectives obligatoires sont : Transports ROUSSON, Assurances ALLIANZ, Garage BONNEFOY Jérémy, La Station AVIA, Electricité C. Gibert, Communauté de Commune du Ht-Lignon, FFSA.

Les publicités facultatives sont : L'épicurien, LC Chrono.

ARTICLE 6P.: SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P: DESCRIPTION

Arrivée:

Le 30^{ème} Rallye du Haut-Lignon représente un parcours de 222.57 km.

Il est divisé en 1 Etape et 4 Sections.

Il comporte 8 Epreuves Spéciales d'une longueur totale de 99,45 km. (Soit 44,7% de chronométré)

Les Epreuves Spéciales, sont :

ES 1-3-6 ES 2-4-7 ES 5-8
« Pleyne » « Les Moulins » « Pont d'Auze »

Longueur: 10,100 km 18,650 km 6,600 km

Départ : LES HOSTES MAZET St VOY FRECENET D'AUZE

Avant la station d'eau Sur D 63 à Bollon. Devant l'abribus.

TENCE St JEURES Sur VO

Sur D 182, au Tri du Ht-Lignon. Sur D 18, dans gauche 20m Au chemin

avant le panneau publicitaire. Impasse Bérard.

Point STOP: Sur D 182, au carrefour du VO. Sur D 18, face à la ferme. Juste avant la bergerie.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

Important : si l'une des Epreuves Spéciales est neutralisée, un itinéraire de délestage sera mis en place :

<u>ES 1-3-6</u>: Rejoindre Tence par la liaison en sens inverse jusqu'à la place de la Mairie, puis rejoindre le Chambon sur Lignon par D103 ou directement le parc d'arrivée.

ES 2-4-7: Rejoindre Freycenet par la D500, puis par la D7 jusqu'à St-Jeures, puis reprendre le parcours de liaison.

<u>ES 5-8</u>: Rejoindre St-Jeures par la liaison en sens inverse, puis reprendre le parcours de liaison de la deuxième section. Si possible, prendre la spéciale jusqu'au carrefour de la D103 et du VO menant à Versilhac, puis rester sur la D103 jusqu'à la Jeanne, puis reprendre le parcours de liaison.

ARTICLE 7P.: DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

Pour information:

Le parc de départ sera surveillé de la fin des vérifications du vendredi 13 septembre 2019 - 22h30, jusqu'au samedi 14 septembre 2019 - 8h00.

Le parc fermé sera gardé pendant toute la durée du rallye et ce jusqu'à la fin du délai de réclamation. A l'expiration du délai de réclamation, ce dernier ne sera plus gardé.

ARTICLE 8P.: RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P.: CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P.: PRIX - COUPES

Conforme au règlement standard FFSA.

Prix cumulables en espèces attribués par Epreuve Spéciale :

En cas d'annulation ou de neutralisation d'Epreuve Spéciale les primes non distribuées, lors d'une ou plusieurs Epreuves Spéciales, seront attribuées en fonction du Classement Général Final Officiel.

	Prime au classement "Scratch" par ES en fonction du nombre de partant							
Nbr de part.	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}			
х	58€	38€						

	Prime au classement "Groupe" par ES en fonction du nombre de partant								
Nbr de part.	1 ^{er}	1 ^{er} 2 ^{ème} 3 ^{ème} 4 ^{ème} 5 ^{ème}							
1 à 5 (1)	28€	€							
6 à 7	56€	35€							
8 et +	56€	35€	20€						

	Prime au classement "Classe" par ES en fonction du nombre de partant							
Nbr de part.	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	5 ^{ème}				
1 à 5 (1)	26€							
6 à 7	52€	27€						
8 à 9	52€	27€	15€					
10 à 11	52€	27€	15€	10€				
12 et +	52€	27 €	15 €	10€	8€			

(1) Moins de 5 partants, prix distribué moins 50% (Art. X - Prescriptions Générales FFSA)

Total des prix distribuables : 27 992 €

Les concurrents abandonnant en cours d'épreuve peuvent retirer leurs primes lors de la remise des prix, aucun envoie ne sera effectué. (Idem pour les concurrents classés)

Coupes, elles seront attribuées de la façon suivante :

• Une coupe à tous les équipages classés, présents à la remise des prix.

ANNEXES PAGES SUIVANTES

Annexe: Itinéraire.

1ère SEC	TION	LE CHAM	BON SUR I	IGNON -	LE CHAME	ON SUR LIG	NON
CONTRÔLE	ITINERAIRE	KM TOTAL SECTEUR	KM PARTIELS	TEMPS IMPARTI	KM TOTAL SECTION	HORAIRE 1ère VOITURE	HORAIRE DERN. VOITURE
1er SECT	EUR LE CHAMBON SUR LIGNON - PARC D'AS	SISTANCE			•	8,380 km	33,5 km/h
CH 0	Parking du Lignon	0,000			0,000	9:30	11:19
	Au STOP, à Gauche sur D151	0,330	0,330				
	Après feu tricolore X D151 / VO, à Gauche sur VO	0,460	0,130				
	Au STOP, à gauche sur D103 → Tence	0,540	0,080				
	Au rond point, à Droite sur D185 → St-Agrève	8,030	7,490				
	X D185 / Entrée ZA, à Gauche → entrée ZA de Leygat	8,330	0,300				
CH 0A	Entrée ZA, 50 m après le carrefour	8,380	0,050	0:15	8,380	9:45	11:34
	PARC D'ASSISTANCE (Dans ZA de Leygat)	Durée :		0:15	mn maxin	num	
2ème SE						5,700 km	28,5 km/h
CH 0B	Sortie ZA, 50 m avant le carrefour	0,000			8,380	10:00	11:49
	X Sortie ZA / D185, à Droite sur D185	0,050	0,050				
	Au rond point, Tout Droit sur D103 → Tence	0,350	0,300				
	X D103 / D183, à Droite sur D183 → Montfaucon	0,850	0,500				
	X D183 / D18, à Droite sur D18 → Annonay	1,110	0,260				
	X D18 / D182, à Gauche sur D18 → Les Mazeaux	1,410	0,300				
	X D18 / VO, à Gauche sur D18 → Annonay	3,410	2,000				
	Dans les Hostes X D18 / VO, à la Croix, à Droite	5,540	2,130				
CH 1	En face chemin avec boite aux lettres (à droite)	5,700	0,160	0:12	14,080	10:12	12:01
3ème SE	CTEUR LES HOSTES - LE CHAMBON SUR LIGN	ION				19,750 km	46,8 km/h
DES 1	Sur VO devant la station d'eau	0,190		0:03	14,270	10:15	12:04
	X VO / VO, à l'épingle, à Droite	0,990	0,800				
	X VO / VO, à Droite	2,540	1,550				
	X VO / VO, à Droite après bosse dans hameau	3,740	1,200				
	X VO / VO, dans "Pleyne" à Gauche en descente	4,140	0,400				
	X VO / VO, Tout Droit	5,540	1,400				
	X VO / D182, à Droite sur D182	6,490	0,950				
AES 1	Sur D182, face au tri du Ht-Lignon	10,290	3,800		24,370		
CPS 1	X D182 / VO, à Gauche sur VO	10,440	0,150				
	X VO / D185, à Droite sur D185	11,400	0,960				
	Au rond point, à Gauche sur D103 → Le Chambon / L	11,700	0,300				
	Au Chambon, à droite après la 2è station service	19,240	7,540				
	Au STOP, à droite sur D151	19,320	0,080				
	X D151 / VO, à Droite sur VO → Collège du Lignon	19,450	0,130				
CH 1A	Entrée Parc de Regroupement	19,750	0,300	0:25	33,830	10:40	12:29
PAF	RC DE REGROUPEMENT avec RECLASSEMENT	Durée :		2:20	mn maxin	num	
	Hors Pénalités	Duice .		2.20	IIII IIIGAIII	iidiii	

2ème SEC	CTION	LE CHAMI	BON SUR I	LIGNON -	LE CHAME	ON SUR LIG	NON
CONTRÔLE	ITINERAIRE	KM TOTAL	KM PARTIELS	TEMPS	KM TOTAL	HORAIRE 1ère	HORAIRE DERN.
4ème SEC		SECTEUR		IMPARTI	SECTION	VOITURE	voiture 21,5 km/h
CH 1B	Parking du Lignon	0,000	, <u> </u>		0.000	3,590 km 13:00	14:49
CITIB	Au STOP, puis à Droite sur D151	0,330	0,330		0,000	13.00	14.49
	X D151 / D7, Tout Droit sur D 151 → Le Puy	0,880	0,550				
	X D151 / VO, à Gauche sur D 151 → Le Mazet	1,130	0,350				
CH 1C	X D151 / VO, a Gauche sur D151 → Le Mazet X D151 / D7, à Droite sur D151 → Le Mazet	3,590	2,460	0:10	3,590	13:10	14:59
CITIC	PARC D'ASSISTANCE (sur D7)	Durée :	2,400	0:30	mn maxin		14.55
5ème SEC				0.00	IIIII IIIGAIII	1,450 km	12,4 km/h
	Au X D7 / VO route de Surnette, Tout Droit sur D7	0,000			3,590	13:40	15:29
	X D7 / D 500, à Droite sur D500 → Tence	0,350	0,350		,		
	X D500 / VO, à Droite sur VO entrée de Z.A.	1,250	0,900				
CH 2	Sur D63 avant le pont	1,450	0,200	0:07	5,040	13:47	15:36
6ème SEC		,	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			38,710 km	46,3 km/h
DES 2	Sur D63 en face maison (Bollon)	0,140		0:03	5,180	13:50	15:39
	X D63 / VO, (Moulin) à Gauche → Tence	2,580	2,440				
	Attention chicane	8,620	6,040				
	Attention chicane	8,820	0,200				
	X D63 / D103, à Gauche sur D103	10,570	1,750				
	X D103 / D500, à Droite sur D103 → St-Jeures	10,950	0,380				
	X D103 / D18, à Gauche sur D18 → St-Jeures	13,580	2,630				
AES 2	Sur D18 dans gauche, 20m avant panneau publicitaire	18,790	5,210		23,830		
CPS 2	Sur D18 à la 2ème entrée de ferme	19,070	0,280				
	St-Jeures X D18 / D7, à Droite sur D7 → Yssingeaux	19,640	0,570				
	X D7 / D47, à Droite sur D47 → Lapte	19,790	0,150				
	X D47 / VO, à Droite sur VO → Pélisac	21,970	2,180				
	X VO / VO, à Gauche sur VO → Lapte	22,690	0,720				
	X VO / D103, à Droite sur D103	24,160	1,470				
	X D103 / VO, à Gauche sur VO → Chenereilles	26,060	1,900				
	Dans Chenereilles, D472 → Tence	28,160	2,100				
	X D472 / D103, à Gauche sur D103	32,860	4,700				
	X D103 / D500, à Droite sur D103 → Le Chambon	33,360	0,500				
	Place Mairie, à Droite sur D103 → Le Chambon	33,660	0,300				
	X D103 / D183, à Gauche sur D183 → St Bonnet le Fd	33,860	0,200				
	X D183 / D18, à Droite sur D18 → Annonay	34,120	0,260				
	X D18 / D182, à Gauche sur D18 → Les Mazeaux	34,420	0,300				
	X D18 / VO, à Gauche sur D18 → Annonay	36,420	2,000				
	Dans les Hostes X D18 / VO, à la Croix, à Droite	38,550	2,130				
CH 3	En face chemin avec boite aux lettres (à droite)	38,710	0,160	0:50	43,750	14:40	16:29
7ème SEC			Γ			19,750 km	46,8 km/h
DES 3	Sur VO devant la station d'eau	0,190		0:03	43,940	14:43	16:32
	X VO / VO, à l'épingle, à Droite	0,990	0,800				
	X VO / VO, à Droite	2,540	1,550				
	X VO / VO, à Droite après bosse dans hameau	3,740	1,200				
	X VO / VO, dans "Pleyne" à Gauche en descente	4,140	0,400				
	X VO / VO, Tout Droit	5,540	1,400				
4=0-	X VO / D182, à Droite sur D182	6,490	0,950		F 4 0 1 2		
AES 3	Sur D182, face au tri du Ht-Lignon	10,290	3,800		54,040		
CPS 3	X D182 / VO, à Gauche sur VO	10,440	0,150				
	X VO / D185, à Droite sur D185	11,400	0,960				
	Au rond point, à Gauche sur D103 → Le Chambon / L	11,700	0,300				
	Au Chambon, à droite après la 2è station service	19,240	7,540				
	Au STOP, à droite sur D151	19,320	0,080				
	X D151 / VO, à Droite sur VO → Collège du Lignon	19,450	0,130		00 -00	45.00	40
CH 3A	Entrée Parc de Regroupement	19,750	0,300	0:25	63,500	15:08	16:57
	PARC DE REGROUPEMENT	Durée :		0:45	mn maxin	num	

3ème SEC	CTION	LE CHAM	BON SUR L	IGNON -	LE CHAME	ON SUR LIG	NON
CONTRÔLE	ITINERAIRE	KM TOTAL SECTEUR	KM PARTIELS	TEMPS IMPARTI	KM TOTAL SECTION	HORAIRE 1ère VOITURE	HORAIRE DERN. VOITURE
8ème SEC	TEUR LE CHAMBON SUR LIGNON - PARC D'A		DE	ava raxti	320110N	3,590 km	21,5 km/h
CH 3B	Parking du Lignon	0,000			0,000	15:53	17:27
	Au STOP, puis à Droite sur D151	0,330	0,330				
	X D151 / D7, Tout Droit sur D 151 → Le Puy	0,880	0,550				
	X D151 / VO, à Gauche sur D 151 → Le Mazet	1,130	0,250	0.40	0.500	40.00	47.07
CH 3C	X D151 / D7, à Droite sur D151 → Le Mazet	3,590	2,460	0:10 0:30	3,590	16:03	17:37
9ème SEC	PARC D'ASSISTANCE (sur D7) CTEUR PARC D'ASSISTANCE - LE MAZET St VO	Durée :		0:30	IIIII IIIaxiii	1,450 km	12,4 km/h
	Au X D7 / VO route de Surnette, Tout Droit sur D7	0,000			3,590	16:33	18:07
	X D7 / D 500, à Droite sur D500 → Tence	0,350	0,350		0,000		10.01
	X D500 / VO, à Droite sur VO entrée de Z.A.	1,250	0,900				
CH 4	Sur D63 avant le pont	1,450	0,200	0:07	5,040	16:40	18:14
10ème SE					,	25,840 km	51,4 km/h
	Sur D63 en face maison (Bollon)	0,140		0:03	5,180	16:43	18:17
	X D63 / VO, (Moulin) à Gauche → Tence	2,580	2,440				
	Attention chicane	8,620	6,040				
	Attention chicane Y D63 / D103 à Gauche sur D103	8,820 10.570	0,200 1,750				
	X D63 / D103, à Gauche sur D103 X D103 / D500, à Droite sur D103 → St-Jeures	10,570	0,380				
	X D103 / D300, a D10lite sur D103 → St-Jeures X D103 / D18, à Gauche sur D18 → St-Jeures	13,580	2,630				
	Sur D18 dans gauche, 20m avant panneau publicitaire	18,790	5,210		23,830		
	Sur D18 à la 2ème entrée de ferme	19,070	0,280				
	St-Jeures X D18 / D7, à Droite sur D7 → Yssingeaux	19,640	0,570				
	X D7 / D47, Tout Droit sur D7 → Yssingeaux	19,790	0,150				
	X D7 / VO, à Droite sur VO → Freycenet d'Auze	24,590	4,800				
	X VO / VO, Tout Droit	24,990	0,400				
	X VO / VO, à Gauche	25,840 25,840	0,850 0,000	0:30	20.000	17:13	10.17
11ème SE	Juste avant maison avec l'angle de mur blanc CTEUR FREYCENET D'AUZE - LES HOSTES	25,640	0,000	0.30	30,880	23,800 km	18:47 40,5 km/h
	Sur VO devant abribus	0,150		0:03	31,030	17:16	18:50
	X VO / D103, à Droite sur D103	0,900	0,750				
	X D103 / VO, à Gauche sur VO → Versilhac	4,100	3,200				
	X VO / VO, à Droite → ferme du Fromental	6,000	1,900				
	Face au chemin à droite "Impasse Bérard"	6,750	0,750		37,630		
	Après X VO / chemin, juste avant la bergerie	7,050	0,300				
	X VO / D103, à Gauche sur D103	7,700	0,650				
	X D103 / D47, Tout Droit sur D103 → Tence	8,650	0,950				
	X D103 / VO, à Gauche sur VO → Chenereilles Dans Chenereilles, D472 → Tence	11,150 13,250	2,500 2,100				
	X D472 / D103, à Gauche sur D103	17,950	4,700				
	X D103 / D500, à Droite sur D103 → Le Chambon	18,450	0,500				
	Place Mairie, à Droite sur D103 → Le Chambon	18,750	0,300				
	X D103 / D183, à Gauche sur D183 → St Bonnet le Fd	18,950	0,200				
	X D183 / D18, à Droite sur D18 → Annonay	19,210	0,260				
	X D18 / D182, à Gauche sur D18 → Les Mazeaux	19,510	0,300				
	X D18 / VO, à Gauche sur D18 → Annonay	21,510	2,000				
	Dans les Hostes X D18 / VO, à la Croix, à Droite	23,640 23,800	2,130 0,160	0:35	54,680	17:51	19:25
12ème SE	En face chemin avec boite aux lettres (à droite) CTEUR LES HOSTES - LE CHAMBON SUR LIG		0,100	0.00	J+,000	19,750 km	46,8 km/h
	Sur VO devant la station d'eau	0,190		0:03	54,870	17:54	19:28
	X VO / VO, à l'épingle, à Droite	0,990	0,800		,		
	X VO / VO, à Droite	2,540	1,550				
	X VO / VO, à Droite après bosse dans hameau	3,740	1,200				
	X VO / VO, dans "Pleyne" à Gauche en descente	4,140	0,400				
	X VO / VO, Tout Droit	5,540	1,400				
	X VO / D182, à Droite sur D182	6,490	0,950		04.070		
	Sur D182, face au tri du Ht-Lignon	10,290	3,800		64,970		
	X D182 / VO, à Gauche sur VO X VO / D185, à Droite sur D185	10,440 11,400	0,150 0,960				
	Au rond point, à Gauche sur D103 → Le Chambon / L	11,700	0,300				
	Au Chambon, à droite après la 2è station service	19,240	7,540				
	Au STOP, à droite sur D151	19,320	0,080				
	X D151 / VO, à Droite sur VO → Collège du Lignon	19,450	0,130				
	Entrée Parc de Regroupement	19,750	0,300	0:25	74,430	18:19	19:53

4ème SEC	CTION				IBON SUR	LIGNON - TE	
CONTRÔLE	ITINERAIRE	KM TOTAL SECTEUR	KM PARTIELS	TEMPS IMPARTI	KM TOTAL SECTION	HORAIRE 1ère VOITURE	HORAIRE DERN. VOITURE
13ème SE	CTEUR LE CHAMBON SUR LIGNON - PARC D'		ICE			3,590 km	21,5 km/h
CH 6B	Parking du Lignon	0,000			0,000	18:54	20:23
	Au STOP, puis à Droite sur D151	0,330	0,330				
	X D151 / D7, Tout Droit sur D 151 → Le Puy	0,880	0,550				
	X D151 / VO, à Gauche sur D 151 → Le Mazet	1,130	0,250				
CH 6C	X D151 / D7, à Droite sur D151 → Le Mazet	3,590	2,460	0:10	3,590	19:04	20:33
	PARC D'ASSISTANCE (sur D7)	Durée :		0:25	mn maxin	num	
14ème SE	CTEUR PARC D'ASSISTANCE - LE MAZET St V	/OY				1,450 km	12,4 km/h
CH 6D	Au X D7 / VO route de Surnette, Tout Droit sur D7	0,000			3,590	19:29	20:58
	X D7 / D 500, à Droite sur D500 → Tence	0,350	0,350				
	X D500 / VO, à Droite sur VO entrée de Z.A.	1,250	0,900				
CH 7	Sur D63 avant le pont	1,450	0,200	0:07	5,040	19:36	21:05
15ème SE	CTEUR LE MAZET St VOY - FREYCENET D'AU	ZE				25,840 km	51,4 km/h
DES 7	Sur D63 en face maison (Bollon)	0,140		0:03	5,180	19:39	21:08
	X D63 / VO, (Moulin) à Gauche → Tence	2,580	2,440				
	Attention chicane	8,620	6,040				
	Attention chicane	8,820	0,200				
	X D63 / D103, à Gauche sur D103	10,570	1,750				
	X D103 / D500, à Droite sur D103 → St-Jeures	10,950	0,380				
	X D103 / D18, à Gauche sur D18 → St-Jeures	13,580	2,630				
AES 7	Sur D18 dans gauche, 20m avant panneau publicitaire	18,790	5,210		23,830		
CPS 7	Sur D18 à la 2ème entrée de ferme	19,070	0,280				
	St-Jeures X D18 / D7, à Droite sur D7 → Yssingeaux	19,640	0,570				
	X D7 / D47, Tout Droit sur D7 → Yssingeaux	19,790	0,150				
	X D7 / VO, à Droite sur VO → Freycenet d'Auze	24,590	4,800				
	X VO / VO, Tout Droit	24,990	0,400				
	X VO / VO, à Gauche	25,840	0,850				
CH 8	Juste avant maison avec l'angle de mur blanc	25,840	0,000	0:30	30,880	20:09	21:38
16ème SE		T		T		19,930 km	39,6 km/h
DES 8	Sur VO devant abribus	0,150		0:03	31,030	20:12	21:41
	X VO / D103, à Droite sur D103	0,900	0,750				
	X D103 / VO, à Gauche sur VO → Versilhac	4,100	3,200				
	X VO / VO, à Droite → ferme du Fromental	6,000	1,900				
AES 8	Face au chemin à droite "Impasse Bérard"	6,750	0,750		37,630		
CPS 8	Après X VO / chemin, juste avant la bergerie	7,050	0,300				
	X VO / D103, à Gauche sur D103	7,700	0,650				
	X D103 / D47, Tout Droit sur D103 → Tence	8,650	0,950				
	X D103 / VO, à Gauche sur VO → Chenereilles	11,150	2,500				
	Dans Chenereilles, D472 → Tence	13,250	2,100				
	X D472 / D103, à Gauche sur D103	17,950	4,700				
	X D103 / D500, à Droite sur D103 → Le Chambon	18,450	0,500				
	Place Mairie, à Droite sur D103 → Le Chambon	18,750	0,300				
	X D103 / D183, Tout Droit sur D103 → Le Chambon	18,950	0,200				
	Au rond point, faire le tour pour revenir sur D103 → Tence (revenir en direction du centre)	19,450	0,500				
CH 8A	Devant entrée usine à droite, avant le carrefour	19,930	0,480	0:30	50,810	20:42	22:11
	PARC FERME D'ARRIVEE		POIN	TAGE EN	AVANCE A	AUTORISE	